

AR Prefecture

016-211600895-20260422-ED\_2026\_05\_01-DE  
Reçu le 22/04/2026

République Française  
Département la Charente  
Commune de Châteaubernard

EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture d'Angoulême  
Le : 22/04/2026  
Et  
Publication ou notification du :  
29/04/2026

L'an 2026, le 21 Avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Châteaubernard s'est réuni en salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur NAU Pierre, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 14/04/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 14/04/2026.

**Présents :** M. NAU Pierre, Maire, Mme GOMBAUD Christel, M. MARCU Jean-Christophe, Mme MACOIN Gladys, Mme PERDRIAUD Amandine, M. BERTRAND Patrick, M. SÉDACK Michel, Mme SABOURAUD Nathalie, M. FORT Anthony, M. ANGELIER Philippe, Mme DEJARNAC Astrid, M. TANGUIDÉ Flavien, Mme LENNON Stéphanie, M. DÉRAND Michel, Mme FOLLAIN Laure, M. FAZILLEAU Jérôme, Mme SAVIN Laëtitia, M. BRISSON Alexis, M. BASCLE Mickaël, Mme COSTON Nathalie, M. PACAUD François Xavier, M. ROBINEAU Fabrice

**Excusés ayant donné procuration :** M. RENARD Luc à Mme MACOIN Gladys, Mme ROUMEAU Angélique à M. BERTRAND Patrick, Mme SOARES Luisa à M. MARCU Jean-Christophe, Mme ROY Cindy à Mme PERDRIAUD Amandine, Mme BOYER Sandrine à Mme GOMBAUD Christel

**A été nommée secrétaire :** Mme PERDRIAUD Amandine

2026\_05\_01 – Approbation du règlement intérieur du conseil municipal

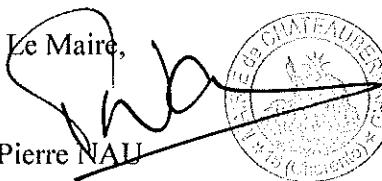
Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le règlement intérieur du conseil municipal.

Le Conseil Municipal,  
Ayant ouï le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré,

Approuve, à l'unanimité, le règlement intérieur du conseil municipal.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre ont signé le Maire et le Secrétaire de séance

Pour copie conforme :  
En mairie, le 22/04/2026

Le Maire,  
  
Pierre NAU





République Française  
Département la Charente  
Commune de Châteaubernard

## EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	27

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture d'Angoulême  
Le : 22/04/2026

Et  
Publication ou notification du :  
29/04/2026

L'an 2026, le 21 Avril à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Châteaubernard s'est réuni en salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur NAU Pierre, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 14/04/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 14/04/2026.

**Présents** : M. NAU Pierre, Maire, Mme GOMBAUD Christel, M. MARCU Jean-Christophe, Mme MACOIN Gladys, Mme PERDRIAUD Amandine, M. BERTRAND Patrick, M. SÉDACK Michel, Mme SABOURAUD Nathalie, M. FORT Anthony, M. ANGELIER Philippe, Mme DEJARNAC Astrid, M. TANGUIDÉ Flavien, Mme LENNON Stéphanie, M. DÉRAND Michel, Mme FOLLAIN Laure, M. FAZILLEAU Jérôme, Mme SAVIN Laëtitia, M. BRISSON Alexis, M. BASCLE Mickaël, Mme COSTON Nathalie, M. PACAUD François Xavier, M. ROBINEAU Fabrice

**Excusés ayant donné procuration** : M. RENARD Luc à Mme MACOIN Gladys, Mme ROUMEAU Angélique à M. BERTRAND Patrick, Mme SOARES Luisa à M. MARCU Jean-Christophe, Mme ROY Cindy à Mme PERDRIAUD Amandine, Mme BOYER Sandrine à Mme GOMBAUD Christel

**A été nommée secrétaire** : Mme PERDRIAUD Amandine

## 2026\_05\_02 – Désignation du collège des référents déontologues pour les élus locaux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1111-1-1 et R.1111-1- A à R.1111-1-D ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat ;

Vu la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, et notamment l'article 218 ;

Vu le décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local ;

Vu la délibération n°2023-37 du 30 octobre 2023 du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Charente relative à la mutualisation du référent déontologue de l'élu local avec les collectivités et établissements publics de la Charente affiliés qui le souhaitent ;

Considérant que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local ;

Considérant que plusieurs collectivités territoriales, groupements de collectivités territoriales ou syndicats mixtes visés à l'article L. 5721-2 peuvent désigner un même référent déontologue pour leurs élus par délibérations concordantes ;

Considérant que les missions de référent déontologue sont exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences ;

Considérant que les missions de référent déontologue peuvent être assurées par un collège, composé de personnes n'exerçant au sein des collectivités auprès desquelles elles sont désignées aucun mandat d'élu local, n'en exerçant plus depuis au moins trois ans, n'étant pas agent de ces collectivités et ne se trouvant pas en situation de conflit d'intérêt avec celles-ci ;

Considérant l'accord des personnes désignées, membres du collège ;

Le Maire propose de désigner, en qualité de membres du collège des référents déontologues des élus, les personnes qualifiées mentionnées ci-après, et de mettre en place les modalités de fonctionnement suivantes.

#### **Article 1 : Désignation des membres du collège des référents déontologues des élus**

Le collège des référents déontologues des élus locaux est composé de :

- Monsieur Pierre LARROUMEC, Président honoraire du corps des magistrats des tribunaux administratifs et cours administratives d'appel ;
- Monsieur Alain PARIENTE, professeur d'université en droit public.

Ils sont nommés jusqu'à l'expiration du mandat en cours. Au terme de cette durée, il peut être procédé, dans les mêmes conditions, au renouvellement de leurs missions.

À la demande de chaque référent déontologue, il peut être mis fin à ses fonctions.

#### **Article 2 : Modalités de saisine du collège**

Tout élu local de la collectivité pourra saisir le collège des référents déontologues des élus.

La saisine du collège doit être effectuée par voie postale ou par courrier électronique avec la mention « Confidentiel ».

Une adresse mail sécurisée au bénéfice des référents déontologues sera communiquée par le Centre de Gestion de la FPT de la Charente.

Toute demande fera l'objet d'un accusé de réception par le référent déontologue saisi qui mentionnera la date de réception et rappellera le cadre réglementaire de la réponse.

Le référent étudiera les éléments transmis par l'élu, pourra demander des informations complémentaires (par écrit ou à l'oral) et pourra recevoir l'élu afin de préparer son conseil.

#### **Article 3 : Modalités de délivrance du conseil**

Le référent déontologue doit exercer sa mission en toute indépendance et impartialité. À cet égard, il ne peut recevoir d'injonctions extérieures.

Le référent communiquera l'avis à l'élu concerné dans un délai raisonnable et proportionné à la complexité de la demande, par écrit ou à l'oral, en fonction du souhait de l'élu concerné.

Les avis et conseils donnés par le référent déontologue demeurent consultatifs.

#### **Article 4 : Rémunération des membres du collège des référents déontologues**

Le référent déontologue sera rémunéré par une indemnité de vacation dont le montant est fixé par dossier traité, conformément à l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local.

Cette indemnité sera prise en charge par Centre de Gestion de la Charente.

Des frais éventuels de transport et d'hébergement pourront également être pris en charge par le Centre de Gestion en cas de besoin dans les conditions applicables aux personnels de la fonction publique territoriale.

**AR Prefecture**

016-211600895-20260422-D\_2026\_05\_02-DE  
Reçu le 22/04/2026

**Article 5 : Obligations du référent déontologue local**

Le référent déontologue élu local est tenu au secret professionnel et à la discrétion professionnelle dans les conditions définies par le décret du 6 décembre 2022 ainsi que les articles 226-13 et 14 du Code pénal.

**Article 6 : Indépendance et impartialité du référent déontologue**

La fonction de référent élus locaux est assurée de manière indépendante et impartiale. Dans l'exercice de ses fonctions, les référents déontologues élus locaux ne peut solliciter ni recevoir d'injonctions de la direction générale ou de l'autorité territoriale.

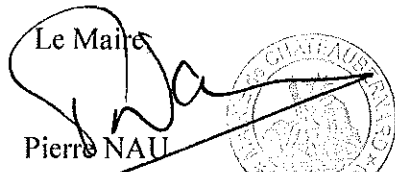

Il est donc demandé aux membres du conseil municipal d'approuver la désignation des personnes qualifiées en qualité de membres du collège des référents déontologues des élus, et les modalités de fonctionnement susmentionnées.

Le Conseil Municipal,  
Ayant ouï le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré,

Approuve, à l'unanimité, la désignation des personnes qualifiées en qualité de membres du collège des référents déontologues des élus, et les modalités de fonctionnement susmentionnées.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre ont signé le Maire et le Secrétaire de séance

Pour copie conforme :  
En mairie, le 22/04/2026

Le Maire  
  
Pierre NAU  




**AR Prefecture**016-211600895-20260422-ED\_2026\_05\_03-DE  
Reçu le 22/04/2026République Française  
Département la Charente  
Commune de Châteaubernard**EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 21/04/2026**

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	

Vote
Aucun
Pour : 0
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture d'Angoulême  
Le : 22/04/2026  
Et  
Publication ou notification du :  
29/04/2026

L'an 2026, le 21 Avril à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Châteaubernard s'est réuni en salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur NAU Pierre, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 14/04/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 14/04/2026.

**Présents :** M. NAU Pierre, Maire, Mme GOMBAUD Christel, M. MARCU Jean-Christophe, Mme MACOIN Gladys, Mme PERDRIAUD Amandine, M. BERTRAND Patrick, M. SÉDACK Michel, Mme SABOURAUD Nathalie, M. FORT Anthony, M. ANGELIER Philippe, Mme DEJARNAC Astrid, M. TANGUIDÉ Flavien, Mme LENNON Stéphanie, M. DÉRAND Michel, Mme FOLLAIN Laure, M. FAZILLEAU Jérôme, Mme SAVIN Laëtitia, M. BRISSON Alexis, M. BASCLE Mickaël, Mme COSTON Nathalie, M. PACAUD François Xavier, M. ROBINEAU Fabrice

**Excusés ayant donné procuration :** M. RENARD Luc à Mme MACOIN Gladys, Mme ROUMEAU Angélique à M. BERTRAND Patrick, Mme SOARES Luisa à M. MARCU Jean-Christophe, Mme ROY Cindy à Mme PERDRIAUD Amandine, Mme BOYER Sandrine à Mme GOMBAUD Christel

**A été nommée secrétaire :** Mme PERDRIAUD Amandine

**2026\_05\_03 – Approbation du compte de gestion 2025.**

## Approbation du compte de gestion 2025

Le trésorier est le comptable de la collectivité communale. Il exécute les opérations ordonnées par le Maire. Le trésorier établit un compte de gestion qui retrace les opérations budgétaires en recettes et en dépenses, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante qu'il y a lieu de se prononcer sur le compte de gestion 2025 qui fait apparaître les résultats suivants :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes de l'exercice 2025 :	+ 5 689 264,91 €
Dépenses de l'exercice 2025 :	- 5 592 308,62 €
Résultat de l'exercice 2025 :	+ 96 956,29 €
Excédent reporté de fin 2024 :	+ 1 366 166,88 €
<b>Résultat de fonctionnement 2025 :</b>	<b>+ 1 463 123,17 €</b>

**AR Prefecture**

016-211600895-20260422-ED\_2026\_05\_03-DE  
Reçu le 22/04/2026

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

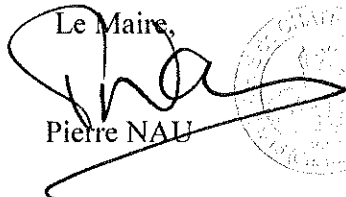
Recettes de l'exercice 2025 :	+ 2 727 893,01 €
Dépenses de l'exercice 2025 :	- 1 435 171,03 €
Résultat de l'exercice 2025 :	+ 1 292 721,98 €
Déficit reporté de fin 2024 :	- 4 934,50 €
<b>Résultat d'investissement 2025 :</b>	<b>+ 1 287 787,48 €</b>

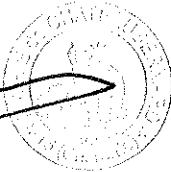
Le Conseil Municipal,  
Ayant ouï le Maire en son exposé,

A pris connaissance, à l'unanimité, du compte de gestion de 2025 ci-dessus présenté.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre ont signé le Maire et le Secrétaire de séance

Pour copie conforme :  
En mairie, le 22/04/2026

Le Maire,  
  
Pierre NAU



République Française  
Département la Charente  
Commune de Châteaubernard

## EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture d'Angoulême  
Le : 22/04/2026  
Et  
Publication ou notification du :  
29/04/2026

L'an 2026, le 21 Avril à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Châteaubernard s'est réuni en salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur NAU Pierre, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 14/04/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 14/04/2026.

**Présents :** M. NAU Pierre, Maire, Mme GOMBAUD Christel, M. MARCU Jean-Christophe, Mme MACOIN Gladys, Mme PERDRIAUD Amandine, M. BERTRAND Patrick, M. SÉDACK Michel, Mme SABOURAUD Nathalie, M. FORT Anthony, M. ANGELIER Philippe, Mme DEJARNAC Astrid, M. TANGUIDÉ Flavien, Mme LENNON Stéphanie, M. DÉRAND Michel, Mme FOLLAIN Laure, M. FAZILLEAU Jérôme, Mme SAVIN Laëtitia, M. BRISSON Alexis, M. BASCLE Mickaël, Mme COSTON Nathalie, M. PACAUD François Xavier, M. ROBINEAU Fabrice

**Excusés ayant donné procuration :** M. RENARD Luc à Mme MACOIN Gladys, Mme ROUMEAU Angélique à M. BERTRAND Patrick, Mme SOARES Luisa à M. MARCU Jean-Christophe, Mme ROY Cindy à Mme PERDRIAUD Amandine, Mme BOYER Sandrine à Mme GOMBAUD Christel

**A été nommée secrétaire :** Mme PERDRIAUD Amandine

2026\_05\_04 – Approbation du compte administratif 2025.

## Approbation du compte administratif 2025

Monsieur le Maire est l'ordonnateur du budget de la commune, il ordonne les dépenses prévues au budget. A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif qui rapproche les prévisions de dépenses et de recettes inscrites au budget des réalisations effectives, et qui présente les résultats comptables de l'exercice. Le compte administratif est l'illustration exacte des dépenses et des recettes de la commune.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante qu'il y a lieu de se prononcer sur le compte administratif 2025 qui fait apparaître les résultats suivants :

Considérant que Madame Christel GOMBAUD a été désignée, à l'unanimité, pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que M. le Maire s'est retiré pour laisser la présidence à Madame Christel GOMBAUD pour l'examen et le vote du compte administratif 2025, conformément aux articles précités,

AR Prefecture

016-211600895-20260422-ED\_2026\_05\_04-DE  
Reçu le 22/04/2026

Monsieur Le Maire ne prends pas part au vote.

Madame la Présidente expose à l'assemblée délibérante qu'il y a lieu de se prononcer sur le compte administratif 2025 qui fait apparaître les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes de l'exercice 2025 :	+ 5 689 264,91 €
Dépenses de l'exercice 2025 :	- 5 592 308,62 €
Résultat de l'exercice 2025 :	+ 96 956,29 €
Excédent reporté de fin 2024 :	+ 1 366 166,88 €
<b>Résultat de fonctionnement 2025 :</b>	<b>+ 1 463 123,17 €</b>

Vote : 0 voix contre, 0 abstention, 26 voix pour

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes de l'exercice 2025 :	+ 2 727 893,01 €
Dépenses de l'exercice 2025 :	- 1 435 171,03 €
Résultat de l'exercice 2025 :	+ 1 292 721,98 €
Déficit reporté de fin 2024 :	- 4 934,50 €
<b>Résultat d'investissement 2025 :</b>	<b>+ 1 287 787,48 €</b>

Vote : 0 voix contre, 0 abstention, 26 voix pour

Le compte administratif est conforme au compte de gestion.

Le Conseil Municipal,  
Ayant ouï le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré,

Approuve, à l'unanimité le compte administratif 2025 présenté ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre ont signé le Maire et le Secrétaire de séance

Pour copie conforme :  
En mairie, le 22/04/2026

L'Adjointe,  
  
Christel GOMBAUDO



République Française  
Département la Charente  
Commune de Châteaubernard

## EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture d'Angoulême  
Le : 22/04/2026

Et  
Publication ou notification du :  
29/04/2026

L'an 2026, le 21 Avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Châteaubernard s'est réuni en salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur NAU Pierre, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 14/04/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 14/04/2026.

**Présents** : M. NAU Pierre, Maire, Mme GOMBAUD Christel, M. MARCU Jean-Christophe, Mme MACOIN Gladys, Mme PERDRIAUD Amandine, M. BERTRAND Patrick, M. SÉDACK Michel, Mme SABOURAUD Nathalie, M. FORT Anthony, M. ANGELIER Philippe, Mme DEJARNAC Astrid, M. TANGUIDÉ Flavien, Mme LENNON Stéphanie, M. DÉRAND Michel, Mme FOLLAIN Laure, M. FAZILLEAU Jérôme, Mme SAVIN Laëtitia, M. BRISSON Alexis, M. BASCLE Mickaël, Mme COSTON Nathalie, M. PACAUD François Xavier, M. ROBINEAU Fabrice

**Excusés avant donné procuration** : M. RENARD Luc à Mme MACOIN Gladys, Mme ROUMEAU Angélique à M. BERTRAND Patrick, Mme SOARES Luisa à M. MARCU Jean-Christophe, Mme ROY Cindy à Mme PERDRIAUD Amandine, Mme BOYER Sandrine à Mme GOMBAUD Christel

**A été nommée secrétaire** : Mme PERDRIAUD Amandine

## 2026\_05\_05 – Affectation du résultat

Monsieur le Maire propose d'affecter l'excédent issu de la section de fonctionnement ainsi :

- report de l'excédent d'investissement pour : 1 287 787,48 €  
(article 001)

Le Conseil Municipal,  
Ayant ouï le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré par 0 voix contre, 0 abstention, 27 voix pour

- reste à réaliser en recettes d'investissement : 0 €

Le Conseil Municipal,  
Ayant ouï le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré par 0 voix contre, 0 abstention, 27 voix pour

- reste à réaliser en dépenses d'investissement : - 1 989 841,21 €

AR Prefecture

016-211600895-20260422-ED\_2026\_05\_05-DE  
Reçu le 22/04/2026

Le Conseil Municipal,  
Ayant ouï le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré par 0 voix contre, 0 abstention, 27 voix pour  
- autofinancement complémentaire - 682 053,73 €  
(article 1068 )

Le Conseil Municipal,  
Ayant ouï le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré par 0 voix contre, 0 abstention, 27 voix pour

**Reste donc disponible, pour report en fonctionnement, sur le Budget Primitif 2026 :**  
**781 069,44 € (article 002)**

Le Conseil Municipal,  
Ayant ouï le Maire en son exposé,

Après en avoir délibéré par 0 voix contre, 0 abstention, 27 voix pour

Le Conseil Municipal,  
Ayant ouï le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré,

Affecte, à l'unanimité, l'excédent issu de la section de fonctionnement pour le montant de  
781 069,44 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre ont signé le Maire et le Secrétaire de séance

Pour copie conforme :  
En mairie, le 22/04/2026

Le Maire,

Pierre NAU



## EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture d'Angoulême  
Le : 22/04/2026  
Et  
Publication ou notification du :  
29/04/2026

L'an 2026, le 21 Avril à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Châteaubernard s'est réuni en salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur NAU Pierre, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 14/04/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 14/04/2026.

**Présents** : M. NAU Pierre, Maire, Mme GOMBAUD Christel, M. MARCU Jean-Christophe, Mme MACOIN Gladys, Mme PERDRIAUD Amandine, M. BERTRAND Patrick, M. SÉDACK Michel, Mme SABOURAUD Nathalie, M. FORT Anthony, M. ANGELIER Philippe, Mme DEJARNAC Astrid, M. TANGUIDÉ Flavien, Mme LENNON Stéphanie, M. DÉRAND Michel, Mme FOLLAIN Laure, M. FAZILLEAU Jérôme, Mme SAVIN Laëtitia, M. BRISSON Alexis, M. BASCLE Mickaël, Mme COSTON Nathalie, M. PACAUD François Xavier, M. ROBINEAU Fabrice

Excusé(s) ayant donné procuration : M. RENARD Luc à Mme MACOIN Gladys, Mme ROUMEAU Angélique à M. BERTRAND Patrick, Mme SOARES Luisa à M. MARCU Jean-Christophe, Mme ROY Cindy à Mme PERDRIAUD Amandine, Mme BOYER Sandrine à Mme GOMBAUD Christel

**A été nommé secrétaire** : Mme PERDRIAUD Amandine

### 2026\_05\_05 – Affectation du résultat

Monsieur le Maire propose d'affecter l'excédent issu de la section de fonctionnement ainsi :

– report de l'excédent d'investissement pour : 1 287 787,48 €  
(article 001)

Le Conseil Municipal,  
Ayant ouï le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré par 0 voix contre, 0 abstention, 27 voix pour

– reste à réaliser en recettes d'investissement : 0 €

Le Conseil Municipal,  
Ayant ouï le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré par 0 voix contre, 0 abstention, 27 voix pour

– reste à réaliser en dépenses d'investissement : - 1 989 841,21 €

Le Conseil Municipal,  
Ayant ouï le Maire en son exposé,

Après en avoir délibéré par 0 voix contre, 0 abstention, 27 voix pour  
- autofinancement complémentaire - 682 053,73 €  
(article 1068 )

Le Conseil Municipal,  
Ayant ouï le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré par 0 voix contre, 0 abstention, 27 voix pour

**Reste donc disponible, pour report en fonctionnement, sur le Budget Primitif 2026 :**  
**781 069,44 € (article 002)**

Le Conseil Municipal,  
Ayant ouï le Maire en son exposé,

Après en avoir délibéré par 0 voix contre, 0 abstention, 27 voix pour

Affecte, à l'unanimité, l'excédent issu de la section de fonctionnement pour le montant de 781 069,44 €

Le Conseil Municipal,  
Ayant ouï le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré,

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre ont signé le Maire et le Secrétaire de séance

Pour copie conforme :  
En mairie, le 22/04/2026

Le Maire  
  
Pierre NAU

République Française  
Département la Charente  
Commune de Châteaubernard

## EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême  
Le : 22/04/2026  
Et  
Publication ou notification du :  
29/04/2026

L'an 2026, le 21 Avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Châteaubernard s'est réuni en salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur NAU Pierre, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 14/04/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 14/04/2026.

**Présents :** M. NAU Pierre, Maire, Mme GOMBAUD Christel, M. MARCU Jean-Christophe, Mme MACOIN Gladys, Mme PERDRIAUD Amandine, M. BERTRAND Patrick, M. SÉDACK Michel, Mme SABOURAUD Nathalie, M. FORT Anthony, M. ANGELIER Philippe, Mme DEJARNAC Astrid, M. TANGUIDÉ Flavien, Mme LENNON Stéphanie, M. DÉRAND Michel, Mme FOLLAIN Laure, M. FAZILLEAU Jérôme, Mme SAVIN Laëtitia, M. BRISSON Alexis, M. BASCLE Mickaël, Mme COSTON Nathalie, M. PACAUD François Xavier, M. ROBINEAU Fabrice

**Excusés ayant donné procuration :** M. RENARD Luc à Mme MACOIN Gladys, Mme ROUMEAU Angélique à M. BERTRAND Patrick, Mme SOARES Luisa à M. MARCU Jean-Christophe, Mme ROY Cindy à Mme PERDRIAUD Amandine, Mme BOYER Sandrine à Mme GOMBAUD Christel

**A été nommée secrétaire :** Mme PERDRIAUD Amandine

**2026\_05\_06 – Fixation des taux 2026 des taxes locales  
taxe d'habitation sur les résidences secondaires, taxe foncière (bâti), taxe foncière (non bâti)**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'avant de se prononcer sur le budget 2026, il y a lieu de fixer les taux d'impositions de deux taxes locales (rappel : depuis 2020, le taux de TH n'est plus voté), cependant les communes ont la possibilité de modifier le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

TAXES	Ville de Châteaubernard	Ancienne part départementale	Taux 2026 à voter
Habitation Résidences secondaires	6,69 %		6,69 %

Vote : 0 voix contre, 0 abstention, 27 voix pour

TAXES	Ville de Châteaubernard	Ancienne part départementale	Taux 2026 à voter
Foncier bâti	39,50 %	dont 22,89 %	39,50 %

Vote : 0 voix contre, 0 abstention, 27 voix pour

AR Prefecture

016-211600895-20260422-ED\_2026\_05\_06-DE  
Reçu le 22/04/2026

TAXES	Ville de Châteaubernard	Ancienne part départementale	Taux 2026 à voter
Foncier non bâti	38,86 %		38,86 %

Vote : 0 voix contre, 0 abstention, 27 voix pour.

Le Conseil Municipal,  
Ayant ouï le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré,

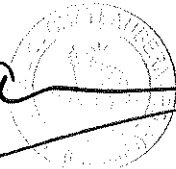
Fixe, à l'unanimité les taux des taxes locales comme détaillés ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre ont signé le Maire et le Secrétaire de séance

Pour copie conforme :  
En mairie, le 22/04/2026

Le Maire,

Pierre NAU



**AR Prefecture**016-211600895-20260422-ED\_2026\_05\_07-DE  
Reçu le 22/04/2026République Française  
Département la Charente  
Commune de Châteaubernard**EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 21/04/2026**

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture d'Angoulême  
Le : 22/04/2026Et  
Publication ou notification du :  
29/04/2026

L'an 2026, le 21 Avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Châteaubernard s'est réuni en salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur NAU Pierre, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 14/04/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 14/04/2026.

**Présents :** M. NAU Pierre, Maire, Mme GOMBAUD Christel, M. MARCU Jean-Christophe, Mme MACOIN Gladys, Mme PERDRIAUD Amandine, M. BERTRAND Patrick, M. SÉDACK Michel, Mme SABOURAUD Nathalie, M. FORT Anthony, M. ANGELIER Philippe, Mme DEJARNAC Astrid, M. TANGUIDÉ Flavien, Mme LENNON Stéphanie, M. DÉRAND Michel, Mme FOLLAIN Laure, M. FAZILLEAU Jérôme, Mme SAVIN Laëtitiä, M. BRISSON Alexis, M. BASCLE Mickaël, Mme COSTON Nathalie, M. PACAUD François Xavier, M. ROBINEAU Fabrice

**Excusés ayant donné procuration :** M. RENARD Luc à Mme MACOIN Gladys, Mme ROUMEAU Angélique à M. BERTRAND Patrick, Mme SOARES Luisa à M. MARCU Jean-Christophe, Mme ROY Cindy à Mme PERDRIAUD Amandine, Mme BOYER Sandrine à Mme GOMBAUD Christel

**A été nommée secrétaire :** Mme PERDRIAUD Amandine

**2026\_05\_07 – Budget primitif 2026**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5217-10-6, L.2312-1, L.1612-1 à 1612-8 et suivants ;

Vu la délibération n°2023\_06\_05 du conseil municipal du 22 juin 2023, relative à l'adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

Vu la délibération 2023\_09\_02 du conseil municipal du 16 novembre 2023, relative à l'approbation du règlement budgétaire et financier pour la collectivité ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2026\_04\_03 du 2 avril 2026, prenant acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2026\_05\_06 du 21 avril 2026, relatives au vote des taux d'imposition pour l'année 2026 ;

Vu l'avis favorable de la commission finances réunie le 13 avril 2026 ;  
Considérant ce qui suit :

**AR Prefecture**

016-211600895-20260422-ED\_2026\_05\_07-DE  
Reçu le 22/04/2026

M. Le Maire procède à la présentation du budget primitif proposé et annexé au présent rapport.

Il est demandé, aux membres du conseil municipal, de bien vouloir se prononcer sur les éléments du budget primitif 2026.

## **SECTION DE FONCTIONNEMENT - DÉPENSES**

023 Virement à la section d'investissement 409 354,31 €

Vote : 0 voix contre, 0 abstention, 27 voix pour

011 Charges à caractère général 1 784 237,00 €

Vote : 0 voix contre, 0 abstention, 27 voix pour

012 Charges de personnel 2 788 360,00 €

Vote : 0 voix contre, 0 abstention, 27 voix pour

014 Atténuation de produits 83 274,00 €

Vote : 0 voix contre, 0 abstention, 27 voix pour

65 Autres charges de gestion 296 580,00 €

Vote : 0 voix contre, 0 abstention, 27 voix pour

65561 Organisme de regroupement ATD 16 pour 8 500,00 €

Vote : 0 voix contre, 0 abstention, 27 voix pour

65568 Organisme de regroupement SDEG 22 000,00 €

Vote : 0 voix contre, 0 abstention, 27 voix pour

66 Charges financières 72 084,67 €

Vote : 0 voix contre, 0 abstention, 27 voix pour

67 Charges exceptionnelles 5 000,00 €

Vote : 0 voix contre, 0 abstention, 27 voix pour

68 Dotations amortissements et provisions 0,00 €

Vote : 0 voix contre, 0 abstention, 27 voix pour

042 Opérations transfert entre sections 400 000,00 €

Vote : 0 voix contre, 0 abstention, 27 voix pour :

## **SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES**

002 Excédent de fonctionnement reporté 781 069,44 €

Vote : 0 voix contre, 0 abstention, 27 voix pour

013 Atténuation de charges 5 000,00 €

Vote : 0 voix contre, 0 abstention, 27 voix pour

**AR Prefecture**

016-211600895-20260422-ED\_2026\_05\_07-DE  
Reçu le 22/04/2026

70 Produits des services et ventes directes 468 744,68 €

Vote : 0 voix contre, 0 abstention, 27 voix pour

73 Impôts et taxes 1 728 500,00 €

Vote : 0 voix contre, 0 abstention, 27 voix pour

731 Fiscalité locale 2 040 000,00 €

Vote : 0 voix contre, 0 abstention, 27 voix pour

74 Dotations subventions et participations 760 329,86 €

Vote : 0 voix contre, 0 abstention, 27 voix pour

75 Autres produits de gestion courante 51 000,00 €

Vote : 0 voix contre, 0 abstention, 27 voix pour

76 Produits financiers 0,00 €

Vote : 0 voix contre, 0 abstention, 27 voix pour

77 Produits spécifiques 1 000,00 €

Vote : 0 voix contre, 0 abstention, 27 voix pour

78 Reprise sur provisions et amortissements 0,00 €

Vote : 0 voix contre, 0 abstention, 27 voix pour

042 Opération transfert entre sections 3 246,00 €

Vote : 0 voix contre, 0 abstention, 27 voix pour

## **SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES**

001 Excédent d'investissement reporté 1 287 787,48 €

Vote : 0 voix contre, 0 abstention, 27 voix pour

021 Virement de la section de fonctionnement 409 354,31 €

Vote : 0 voix contre, 0 abstention, 27 voix pour

024 Produits des cessions d'immobilisations 0,00 €

Vote : 0 voix contre, 0 abstention, 27 voix pour

040 Opérations d'ordre entre sections 400 000,00 €

Vote : 0 voix contre, 0 abstention, 27 voix pour

10 Dotations, fonds divers 837 716,73 €

Vote : 0 voix contre, 0 abstention, 27 voix pour

13 Subventions d'investissement 229 887,00 €

Vote : 0 voix contre, 0 abstention, 27 voix pour

**AR Prefecture**

016-211600895-20260422-ED\_2026\_05\_07-DE  
Reçu le 22/04/2026

16 Emprunts, dettes et assimilés 0,00 €  
Vote : 0 voix contre, 0 abstention, 27 voix pour

23 Immobilisations en cours 13 200,00 €  
Vote : 0 voix contre, 0 abstention, 27 voix pour

## **SECTION D'INVESTISSEMENT DÉPENSES**

10 Dotations, fonds divers 22 692,18 €  
Vote : 0 voix contre, 0 abstention, 27 voix pour

13 Subventions d'investissements 0,00 €  
Vote : 0 voix contre, 0 abstention, 27 voix pour

16 Emprunts, dettes et assimilés 229 493,52 €  
Vote : 0 voix contre, 0 abstention, 27 voix pour

20 Immobilisations incorporelles 0,00 €  
Vote : 0 voix contre, 0 abstention, 27 voix pour

204 Subventions d'équipement versées - Bâtiments et installations 36 965,00 €  
Vote : 0 voix contre, 0 abstention, 27 voix pour

26 Participations et créances rattachées à des participations 0,00 €  
Vote : 0 voix contre, 0 abstention, 27 voix pour

040 Opérations d'ordre, transfert 3 246,00 €  
Vote : 0 voix contre, 0 abstention, 27 voix pour

0100 - Mairie 93 641,76 € (dont reste à réaliser au 31/12/2025 : 49 387,76 €)  
Vote : 0 voix contre, 0 abstention, 27 voix pour

0160 Bâtiments divers 123 620,85 € (dont reste à réaliser au 31/12/2025 : 36 920,85 €)  
Vote : 0 voix contre, 0 abstention, 27 voix pour

0170 Maison de santé pluriprofessionnelle 27 384,00 € (dont reste à réaliser au 31/12/2025 :  
14 184,00 €)  
Vote : 0 voix contre, 0 abstention, 27 voix pour

0200 Pôle scolaire 1 689 998,99 € (dont reste à réaliser au 31/12/2025 : 1 425 769,44 €)  
Vote : 0 voix contre, 0 abstention, 27 voix pour

0300 Voirie communale 295 177,22 € (dont reste à réaliser au 31/12/2025 : 249 957,22 €)  
Vote : 0 voix contre, 0 abstention, 27 voix pour

0310 Acquisitions foncières 265 961,38 € (dont reste à réaliser au 31/12/2025 : 16 036,60 €)  
Vote : 0 voix contre, 0 abstention, 27 voix pour

AR Prefecture

016-211600895-20260422-ED\_2026\_05\_07-DE  
Reçu le 22/04/2026

0313 Matériels et véhicules techniques 131 245,42 €  
(dont reste à réaliser au 31/12/2025 : 25 744,42 €)  
Vote : 0 voix contre, 0 abstention, 27 voix pour

0314 Environnement urbain 145 964,65 € (dont reste à réaliser 85 763,65 €)  
Vote : 0 voix contre, 0 abstention, 27 voix pour

0450 Réseaux divers 64 372,58 € (dont reste à réaliser au 31/12/2025 : 44 372,58 €)  
Vote : 0 voix contre, 0 abstention, 27 voix pour

0503 Aménagement du cimetière 4 601,00 € (dont reste à réaliser au 31/12/2025 : 2 801,00 €)  
Vote : 0 voix contre, 0 abstention, 27 voix pour

0600 Médiathèque 22 602,57 € (dont reste à réaliser au 31/12/2025 : 4 452,57 €)  
Vote : 0 voix contre, 0 abstention, 27 voix pour

0700 Salle festive 20 978,40 € (dont reste à réaliser au 31/12/2025 : 14 451,12 €)  
Vote : 0 voix contre, 0 abstention, 27 voix pour

Le Conseil Municipal,  
Ayant oui le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2026 comme exposé ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre ont signé le Maire et le Secrétaire de séance

Pour copie conforme :  
En mairie, le 22/04/2026

Le Maire  
  
Pierre NAU  




**AR Prefecture**016-211600895-20260422-ED\_2026\_05\_08-DE  
Reçu le 22/04/2026République Française  
Département la Charente  
Commune de Châteaubernard**EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 21/04/2026**

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture d'Angoulême  
Le : 22/04/2026  
Et  
Publication ou notification du :  
29/04/2026

L'an 2026, le 21 Avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Châteaubernard s'est réuni en salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur NAU Pierre, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 14/04/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 14/04/2026.

**Présents :** M. NAU Pierre, Maire, Mme GOMBAUD Christel, M. MARCU Jean-Christophe, Mme MACOIN Gladys, Mme PERDRIAUD Amandine, M. BERTRAND Patrick, M. SÉDACK Michel, Mme SABOURAUD Nathalie, M. FORT Anthony, M. ANGELIER Philippe, Mme DEJARNAC Astrid, M. TANGUIDÉ Flavien, Mme LENNON Stéphanie, M. DÉRAND Michel, Mme FOLLAIN Laure, M. FAZILLEAU Jérôme, Mme SAVIN Laëtitia, M. BRISSON Alexis, M. BASCLE Mickaël, Mme COSTON Nathalie, M. PACAUD François Xavier, M. ROBINEAU Fabrice

**Excusés ayant donné procuration :** M. RENARD Luc à Mme MACOIN Gladys, Mme ROUMEAU Angélique à M. BERTRAND Patrick, Mme SOARES Luisa à M. MARCU Jean-Christophe, Mme ROY Cindy à Mme PERDRIAUD Amandine, Mme BOYER Sandrine à Mme GOMBAUD Christel

**A été nommée secrétaire :** Mme PERDRIAUD Amandine

**2026\_05\_08 – Autorisation de recrutement d'agents non titulaires de remplacement**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, si les emplois permanents des collectivités territoriales et établissements publics locaux sont par principe occupés par des fonctionnaires, la loi n° 84-53 précitée énonce les cas dans lesquels il peut être procédé de manière dérogatoire au recrutement d'agents non titulaires de droit public.

Il précise notamment, qu'en application des dispositions de l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative au statut de la fonction publique territoriale, il est possible de recruter des agents non titulaires pour assurer le remplacement d'un fonctionnaire ou d'un agent non titulaire momentanément indisponible pour les motifs suivants :

- exercice des fonctions à temps partiel,
- congé annuel,
- congé de maladie, de grave ou de longue maladie,
- congé de longue durée,
- congé de maternité ou pour adoption,
- congé parental ou congé de présence parentale,
- congé de solidarité familiale ou de l'accomplissement du service civil ou national,
- rappel ou maintien sous les drapeaux ou participation à des activités dans le cadre des réserves opérationnelle, de sécurité civile ou sanitaire,
- autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

AR Prefecture

016-211600895-20260422-ED\_2026\_05\_08-DE  
Reçu le 22/04/2026

Les contrats sont conclus pour une durée déterminée et renouvelés, par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence du fonctionnaire ou de l'agent contractuel à remplacer. Ils peuvent prendre effet avant le départ de cet agent pour faciliter la prise de poste par le remplaçant.

En conséquence, et considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de recruter, en tant que de besoins, des agents non titulaires sur des emplois permanents pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles pour les motifs évoqués ci-dessus.

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à recruter, des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles ou exerçant leurs fonctions à temps partiel.
- **DE FAIRE VERIFIER** que ces agents devront avoir le niveau d'études correspondant aux diplômes ou titres requis pour l'accès au grade sur lequel ils sont recrutés.
- **DE FIXER** la rémunération de ces agents non titulaires selon la nature des fonctions à exercer et sur la qualification et diplômes ou titre détenu dans la limite maximale de la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade sur lequel ils sont recrutés.
- **D'INSCRIRE** à cette fin, au budget de l'exercice en cours, une enveloppe de crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents non titulaires de remplacement.
- **D'ANNULER et REMPLACER** par la présente délibération annule et remplace la délibération n° 2015\_06\_04 du 2 juin 2015.

Le Conseil Municipal,  
Ayant ouï le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré,

- **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire à recruter, des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles ou exerçant leurs fonctions à temps partiel.
- **S'ENGAGE À FAIRE VERIFIER**, à l'unanimité, que ces agents devront avoir le niveau d'études correspondant aux diplômes ou titres requis pour l'accès au grade sur lequel ils sont recrutés.


**AR Prefecture**

016-211600895-20260422-ED\_2026\_05\_08-DE  
Reçu le 22/04/2026

- **FIXE**, à l'unanimité, la rémunération de ces agents non titulaires selon la nature des fonctions à exercer et sur la qualification et diplômes ou titre détenu dans la limite maximale de la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade sur lequel ils sont recrutés.
- **INSCRIT**, à l'unanimité, à cette fin, au budget de l'exercice en cours, une enveloppe de crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents non titulaires de remplacement.
- **ANNULE et REMPLACE**, à l'unanimité, par la présente délibération annule et remplace la délibération n° 2015\_06\_04 du 2 juin 2015.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre ont signé le Maire et le Secrétaire de séance

Pour copie conforme :  
En mairie, le 22/04/2026

Le Maire,  
  
Pierre NAU 